



C.S.S

15 Mai 2023

Site Oreco de Merpins/Chateaubernard

CSS mai 2023

# Les chiffres clés

- 100 personnes : 84 salariés (+ interim et sous-traitance)
- 35 millions d'euros de chiffre d'affaires
  
- 20% du stock régional
- 1 500 000 hectolitres volume de stock (990 000 HI AP)
- 950 000 hectolitres volume de mouvements entrées/sorties chaque année
- Site de merpins seveso seuil haut: 150 000 tonnes



1

# Synthèse Revue de direction SGS 2023: 30/03/2023



# PPAM : Nouvelle version

## Présentation de la nouvelle PPAM pour communication à l'ensemble des salariés

\*PPAM : Politique de Prévention des Accidents Majeurs

### LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La politique de prévention des accidents majeurs est élaborée sur la base des accidents envisagés dans l'étude de dangers en vue de les prévenir et de limiter leurs conséquences sur l'homme et l'environnement.

Cette politique s'intègre dans notre démarche globale d'amélioration de la Qualité, de la Santé et de la Sécurité au travail.

Elle s'articule autour des principes fondamentaux du SGS.

Par conséquent les engagements de la direction d'Oreco sont les suivants :

- Faire de la sécurité des collaborateurs une préoccupation permanente.
- Maintenir notre organisation réactive pour prévenir et prendre en compte les risques industriels de nos sites.
- Garantir la conformité aux exigences légales applicables auxquelles nos sites sont assujettis.
- Motiver et responsabiliser l'ensemble de nos salariés en maintenant et en développant ses compétences par la formation et en y associant nos fournisseurs et partenaires.
- Intégrer la sécurité et la sûreté dès la conception de nouvelles installations ou lors de modifications ainsi que dans les procédures métiers.
- Tester régulièrement notre gestion des scénarii de situations d'urgence et notre capacité à y faire face.
- Améliorer nos procédures et assurer les retours d'expérience.
- Organiser les structures de l'établissement et déployer les moyens nécessaires pour assurer un suivi régulier des installations, entretien, essais, vérifications périodiques des équipements importants pour la sécurité et l'environnement.

Je demande à chacun d'appuyer cette démarche de prévention des accidents majeurs et de s'impliquer dans l'atteinte de ces objectifs. L'engagement de tous doit être totale, aux côtés du service sécurité, qui s'assure de la réalisation et du suivi des actions nécessaires, et en mesure les résultats dans le cadre de programme annuel.

Cette politique est communiquée à l'ensemble du personnel Oreco.

Daniel de SAINT OURS  
Directeur Général

Version 3 : 20/01/2023

**Politique validée, signée.  
A transmettre et communiquer.**

# Suite des visites d'inspections DREAL Merpins

Visite d'inspection du 16/11/2022



**Ressources en eau**  
Proposition de délai de  
résolution avant mise en  
demeure : 3 mois après  
inspection



**Vérification périodique et  
maintenance des  
équipements**  
Proposition de délai de  
résolution avant mise en  
demeure : 1 mois après  
inspection



**Mesure de maîtrise des  
risques – Extinction  
automatique d'incendie**  
Proposition de délai avant  
mise en demeure : 3 mois  
après inspection



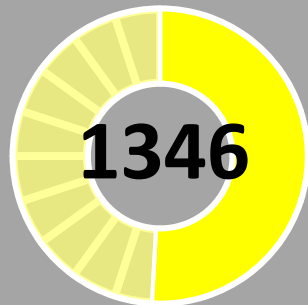
**Installations électriques**  
Proposition de délai avant  
mise en demeure : 3 mois  
après inspection

# Entreprises extérieures et transporteurs

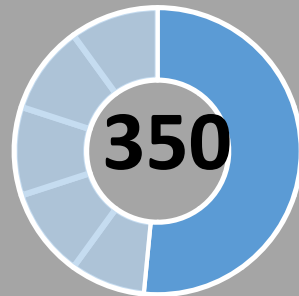
## Résultats indicateurs SGS

4005 création de badges depuis octobre 2022 (hors rdv/visites/audits/bachers)

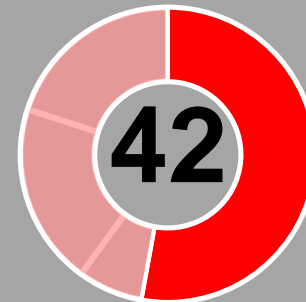
Entreprises



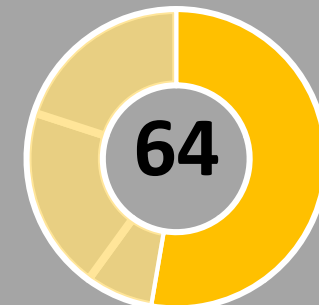
Permis de feu



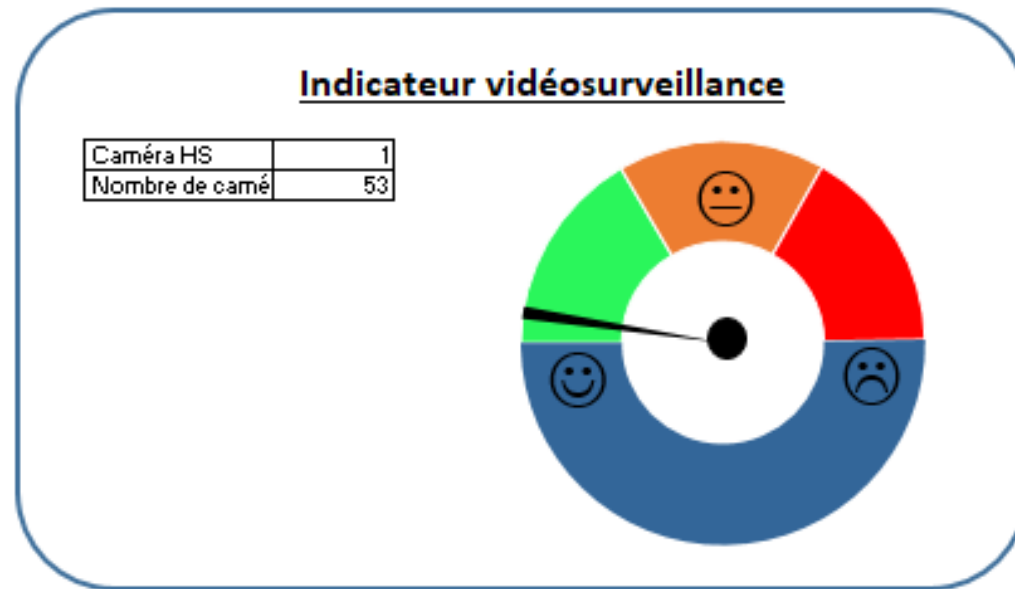
Non conformité



Autorisations journalières



## B. Vidéosurveillance

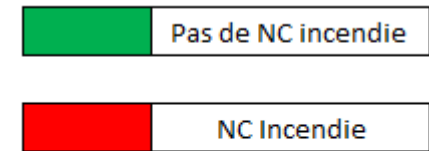


# Détection incendie : suivi des Non-conformités

Janvier						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

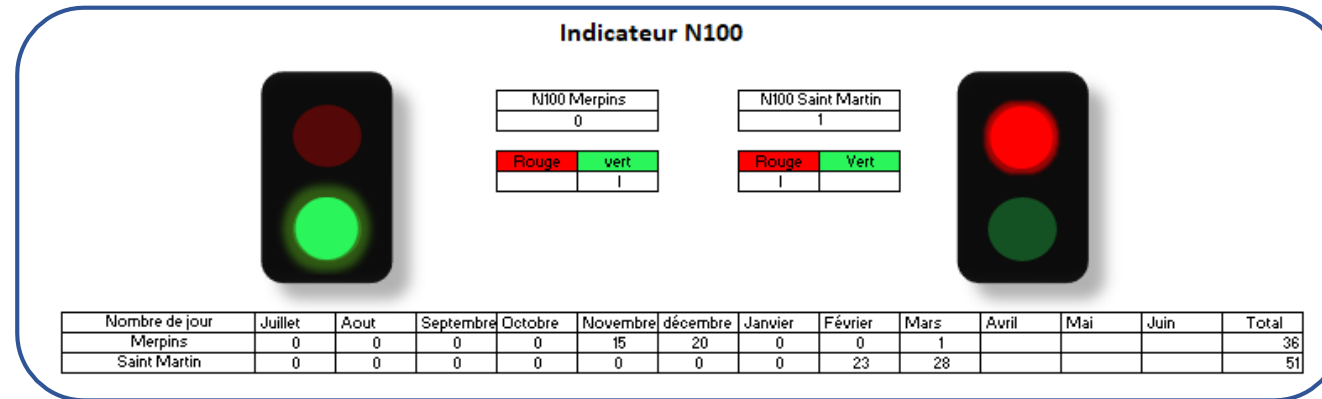
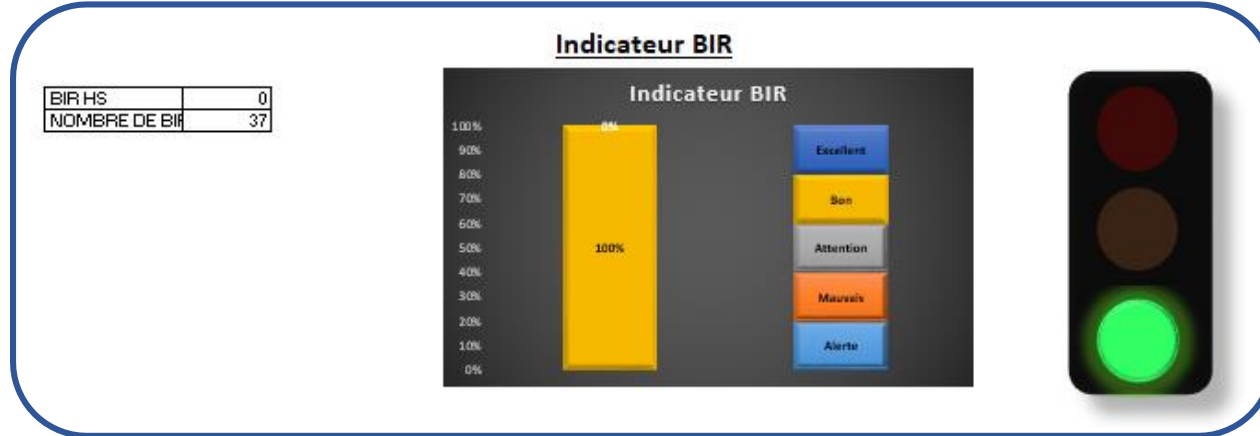
Mars						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Nombre de jour avec NC majeur : 26



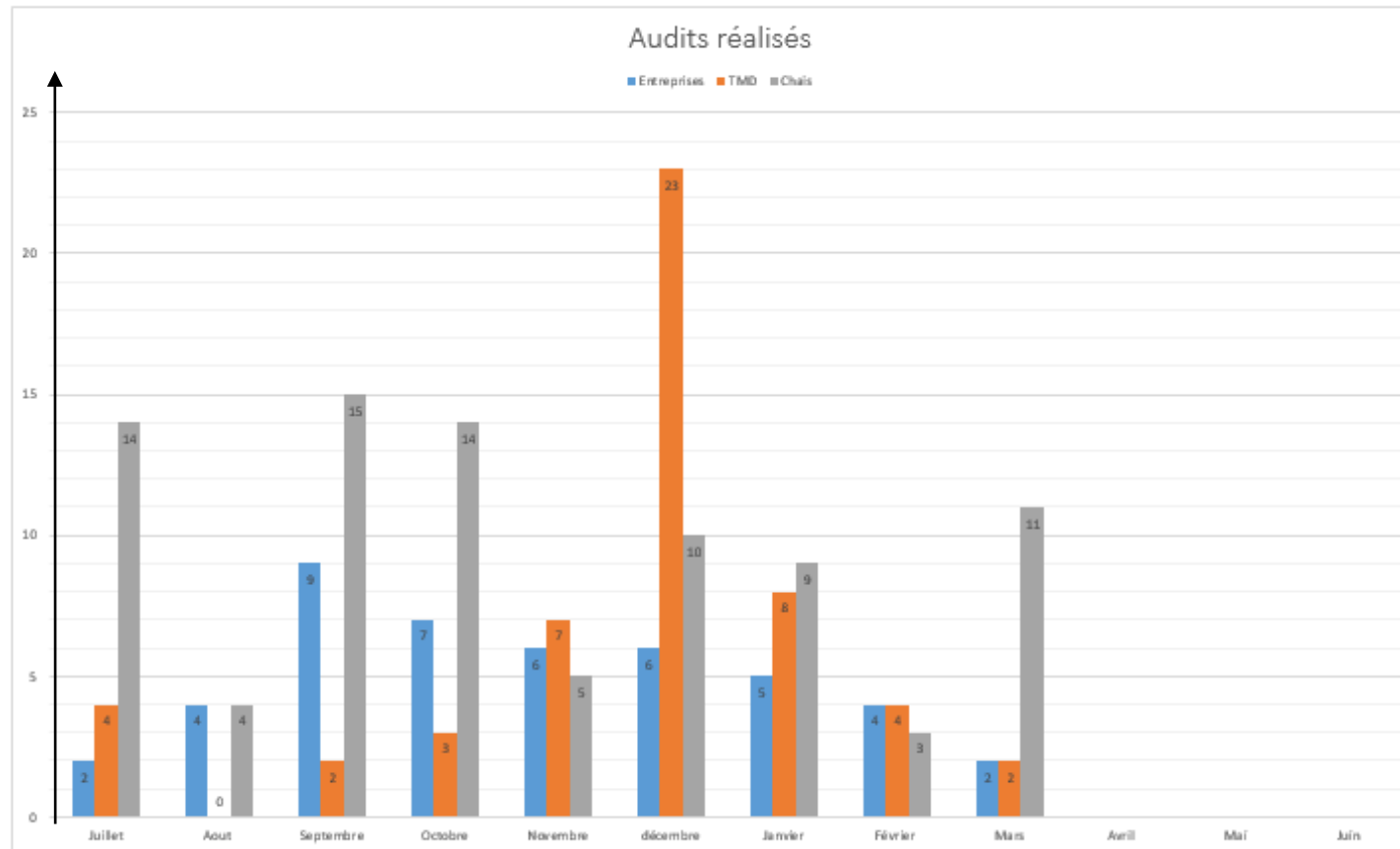
# BIR / N100



# Nombre audits terrain réalisés depuis juillet 2022

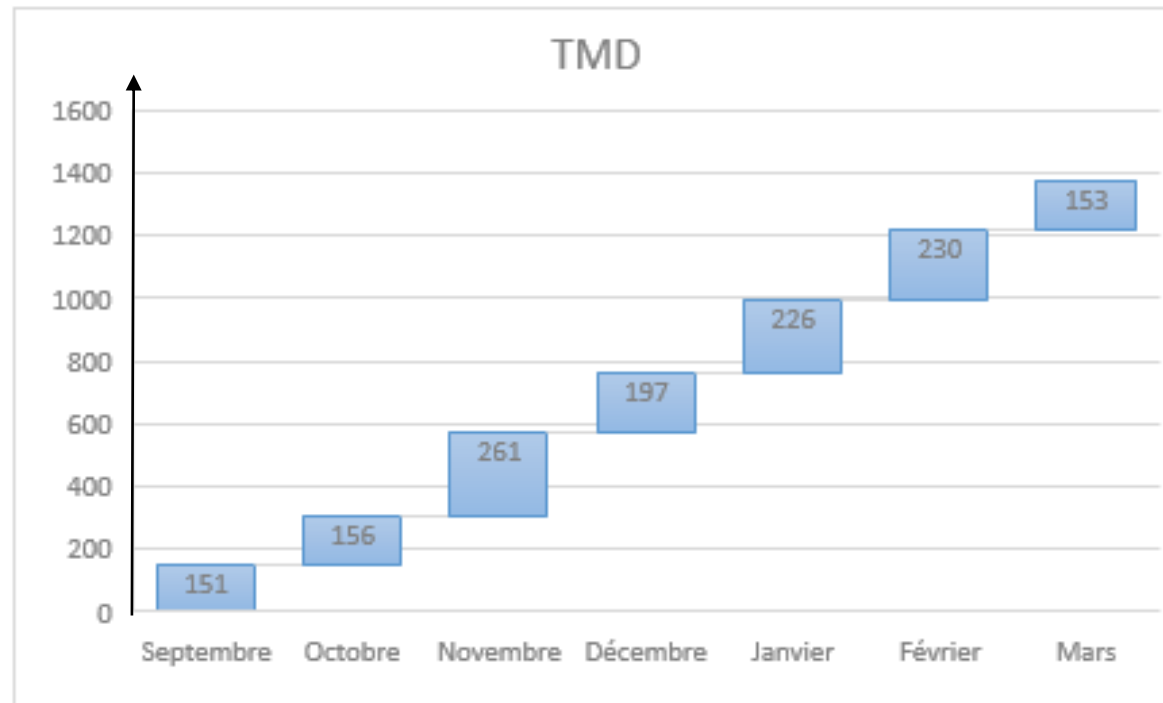
Indicateur Audits

	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Entreprises	2	4	9	7	6	6	5	4	2				43
TMD	4	0	2	3	7	23	8	4	2				49
Chais	14	4	15	14	5	10	9	3	11				92
													184



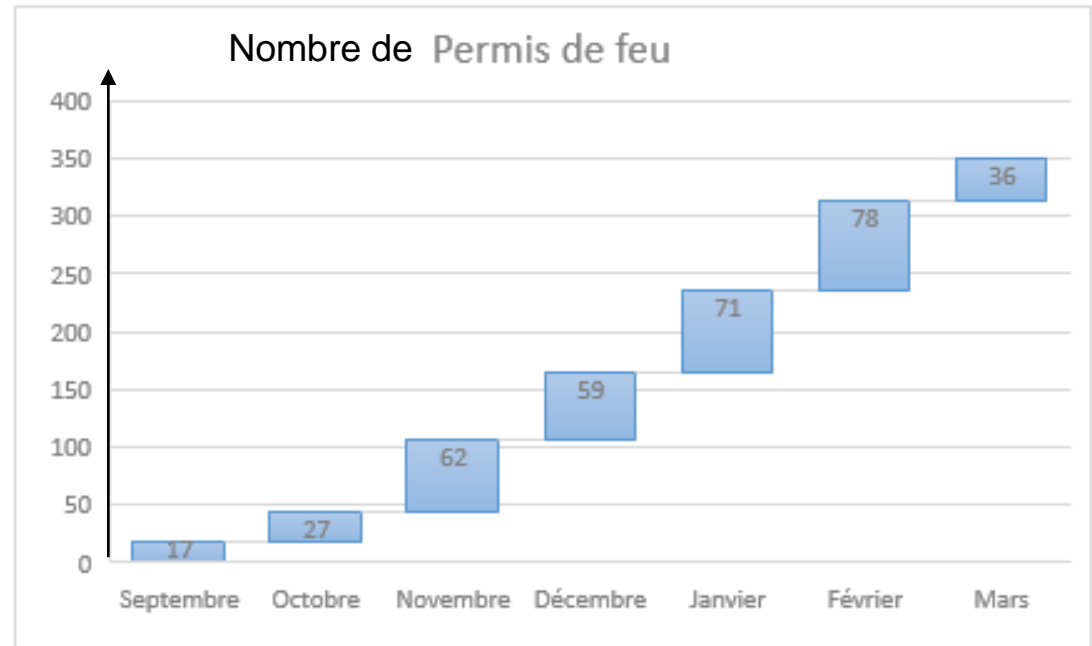
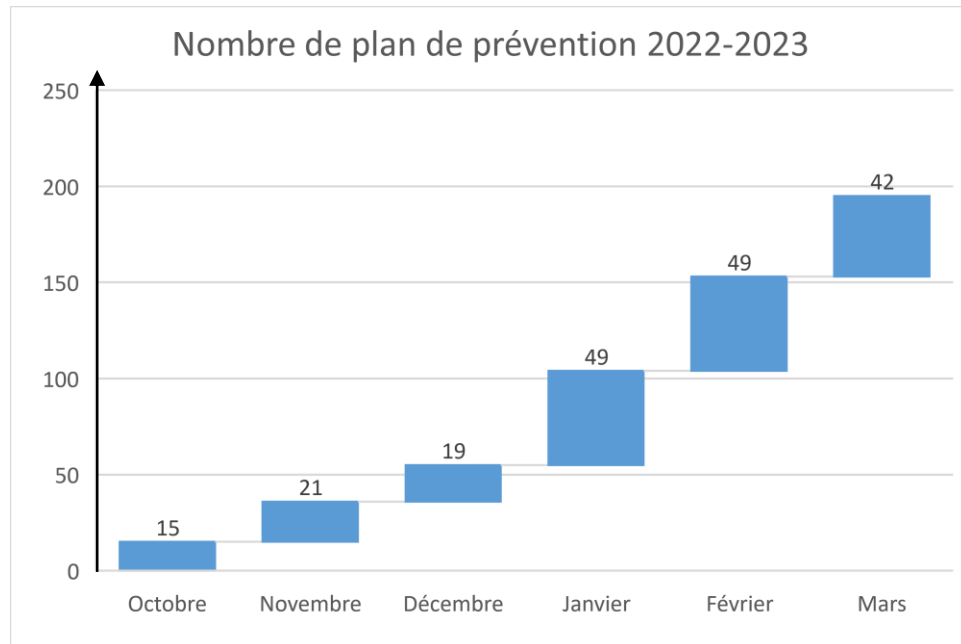
# Suivi TMD

Nombre d'audits TMD réalisés



# Suivi Plan de prévention / Permis de feu

## Résultats indicateurs



# EXERCICE POI:DÉCEMBRE 2022

## POI MERPINS du 16/12/2022




**Scénario sélectionné :**  
Départ de feu sur pompe  
+ Chute de plain-pied  
CHAI 31

### Organisation humaine de la cellule de crise

 = Salle POI boulevard

 = Salle POI Merpins

 = 2 responsables (1 au boulevard + 1 sur Merpins)

- Coordonne la cellule de crise
- Propose des solutions techniques de sortie de crise au DOI

Animateur :

**DOI**

Décideur :

- Dirige la cellule de crise
- Valide les solutions proposées par l'adjoint DOI
- Interlocuteur du DOS, du COS (SDIS) et de la DREAL

**Adjoint DOI**

Producteur :

**Opération / Intervention**

- Pilote le déploiement des ESI sur le sinistre
- Évalue la situation et détermine le potentiel de gravité ainsi que l'évolution possible
- Détermine les mesures techniques à mettre en œuvre
- Renseigne la cellule de crise sur la situation vue du terrain

**Soutien / Logistique**

- Établit le bilan des personnes présentes sur site
- Pilote l'intervention des SST
- Assure le soutien logistique auprès des personnes présentes sur site

**Communication**


- Coordonne et assure la communication auprès:
  - des médias
  - du personnel
  - du CSE
  - des familles des victimes
  - des autorités : DREAL / Préfecture

**Observation**

- Assiste le DOI
- Enregistre les informations et actions au sein de la cellule de crise



# FORMATION ECOLE DU FEU



Formation renforcée sur 2 jours (mai et novembre 2023): niveau 3 DOI

Formation initiale sur 1 journée (avant fin 2023): niveau 2 et 3 bis

**L'objectif : des ressources nécessaires et formées pour maintenir une astreinte efficace !**

# 2

## Projets

- Extinction automatique sur les anciens chais.
- Réception CNPP de l'installation sprinkler
- Extension du site et de ses capacités de stockage
- Capacités en eau et nouveaux moyens de lutte contre l'incendie
- Suivi des mesures écologiques
- Porter à connaissance





## Extension du site : 16 nouveaux chais (+50%= 238 000 tonnes)

- Obtention de l'AP complémentaire en septembre 2022
- Dépôt du PC pour 3 chais en octobre 2022
- Livraison du chai C1 en novembre 2023
- Programme de développement à raison de 1 chai/an



# Suivi environnemental du projet conformément a l'AP du 13 septembre

## Mesures d'évitement, de réduction et de compensation :

- Vérifier les enjeux écologiques
- S'assurer que les travaux sont en adéquation avec les préconisations de la demande de dérogation sur les espèces protégées
- Identifier les milieux sensibles (espèces végétales)
- Mettre en exergue les principaux points d'attention et mesures associées

## Avis CNPN

Suivi de l'œdicnème criard



## Compensations écologiques:

- Acquisition de 17 hectares finalisée
- Rétrocessions au CEN
- Réhabilitation écologique à venir



**Merci de votre attention!**

